



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 14 NOVEMBRE 2015 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Bruce MacNab Jake Chadwick(10H16) Chantal Raymond Stephen Lloyd Tim Kalil
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes

1. Résolution 2015-136 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 OCTOBRE 2015

3. Affaires courantes

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

- 4.1 Rapport du Directeur général
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes générales et spéciales de la Ville de Barkmere pour l'année 2016
- 4.4 Résolution – Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2016
- 4.5 Résolution – Déclaration des intérêts pécuniaires pour l'année 2016
- 4.6 Résolution – Rapport du comité consultatif du chemin Duncan
- 4.7 Résolution – Adoption du Règlement 234 modifiant le Règlement 213
- 4.8 Résolution – Conditions de travail du Directeur général
- 4.9 Résolution – Renouvellement assurance municipale (MMQ)
- 4.10 Résolution – Saisie des immeubles et vente par shérif
- 4.11 Résolution – Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

5. Infrastructures

- 5.1 Résolution – Achat de conteneurs
- 5.2 Résolution – Abrogation de la résolution 2015-133
- 5.3 Résolution – Engagement de Gilbert Miller & Fils pour les travaux au barrage

6. Urbanisme

- 6.1 Résolution – Dispense de lecture du règlement 230
- 6.2 Résolution – Adoption du règlement 230 modifiant le règlement de zonage 201
- 6.3 Résolution – Octroi d'un contrat pour services professionnels à la firme Apur

7. Services publics

- 7.1 Résolution – Contrat de déneigement 2015-2016 pour le Village et le chemin des Jésuites
- 7.2 Résolution – Contrat de déneigement 2015-2016 pour le chemin Duncan

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

- 8.1 Rapport du maire

9. Levée de l'assemblée



ADOPTÉE

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2015

2.1 Résolution – 2015-137 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2015

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 octobre 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le maire demande à l'assemblée de tenir une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat terroriste survenu à Paris.

La population est invitée à la fête annuelle après la séance du Conseil du mois de décembre au Centre Communautaire.

3.2 Correspondances

Aucune correspondance officielle, sauf environ 15 à 20 demandes de citoyens demandant la tenue d'un référendum afin de voter en faveur du changement aux normes de superficie maximale d'implantation des bâtiments principaux.

3.3 APLÉ

Susan De Schulthess nous informe de :

APLE a acheminé une lettre au conseil au nom de ses membres invitant le conseil à donner la chance aux membres de s'exprimer sur les nouveaux règlements.

Le travail se poursuit cet automne à l'île Goulden afin d'améliorer son accès, de rénover la toilette sèche et réduire le ruissellement.

L'aile junior de l'APLE a commencé, dirigée par Annika Palo et Clara Lloyd. Ils sont à la recherche d'adolescents intéressés par l'environnement, rencontrer de nouvelles personnes et de s'impliquer dans la communauté. Contactez APLE.

Une structure de nidification pour les becs-scies fut donnée à l'APLE par Joan et Phil Smith. Elle a été installée sur l'île Goulden.

Le journal automnal de l'association paraîtra à la fin novembre.

3.4 Suivis de la dernière séance

Après une longue réflexion, le Conseil municipal a décidé de retirer la partie contestée de l'article 2 du règlement 230, et de ne pas tenir de référendum en janvier sur la question. Par contre, la question de la superficie maximale d'implantation des bâtiments est jugée suffisamment importante tout comme la notion et l'interprétation des droits acquis pour que la population soit consultée de nouveau sur ces sujets en juin prochain dans le processus de consultation publique sur l'avenir de Barkmere. Tous seront invités à participer à cet événement.



Le Conseiller Stephen Lloyd fait le point sur les changements apportés aux règlements.

Au sujet des prises d'eau de certains résidents dans le ruisseau alimenté par le lac des Écorces, les ingénieurs et le directeur général ont trouvé une façon de maintenir le flot dans le ruisseau durant les travaux de réparation du barrage, afin de ne pas nuire aux résidents.

3.5 Période de questions

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h20.

Monsieur Guy Sigouin : Pourquoi n'y a-t-il pas de point "Varia" à l'ordre du jour du conseil.

La période de question prévue à l'agenda permet aux concitoyens de s'exprimer et fait donc office de "Varia" En complément, l'objectif d'une séance du conseil est d'entériner des décisions prises par le conseil et d'informer les citoyens globalement sur ces décisions.

Monsieur Guy Sigouin : Pourquoi le BLPA figure-t-il toujours à l'ordre du jour.

Historiquement le BLPA a toujours eu un point à l'ordre du jour lors des séances du conseil.

Madame Suzanne Sylvestre : J'ai téléphoné à 3 reprises à la MRC des Laurentides afin d'obtenir la ou les raisons justifiant que la valeur de nos résidences a diminué. Je n'ai jamais eu de retour d'appel de ces- derniers.

Les méthodologies utilisées au Québec par les évaluateurs pour procéder aux évaluations des résidences sont basées sur différents facteurs dont en grande partie sur l'offre et la demande et les ventes comparables à proximité. En soi pour Barkmere c'est une bonne nouvelle car nos quotes-parts que nous versons à la MRC sont basés sur la valeur foncière des municipalités la composant. En conclusion nous payerons moins.

Monsieur Jean Mathieu : Lorsque la municipalité a changé de site web, comparativement à l'actuel nous avons perdu de l'information.

Nous travaillons actuellement sur ce dossier et souhaitons changer de site prochainement.

Monsieur Jean Mathieu : La notion des droits acquis te donne le droit de jouir de ton bien. Est-ce que vous prévoyez changer les règlements pour refléter cette notion.

Nous tiendrons une assemblée publique en début d'été 2016 et nous discuterons entre autres sujets de la notion des droits acquis.

Madame Andrea Leber : suite au mandat donné aux avocats quand pourrons-nous construire des abris à bateaux.

Le mandat donné aux avocats de la ville était pour s'enquérir des droits qu'une ville a pour légiférer sur les constructions permises sur les plans d'eau et en rivage. Nous avons émis un avis de motion en septembre dernier et aujourd'hui par résolution nous octroyons un contrat à la Firme Apur pour rédiger les changements au règlement 201. Nous souhaitons finaliser le processus le plus rapidement possible. Les changements globalement sont : longueur, superficie, éclairage, architecture et les cas d'exceptions attribuables à la profondeur empêchant la construction des quais et abris à bateaux.

Madame Leber : pourquoi la ville veut-elle apporter des changements à ce règlement qui date de 2009 et qui n'a pas changé depuis.

Nous avons été informés qu'un résident planifiait la construction d'un abri à bateaux avec un style architectural de type "Expo 67".



Monsieur Peter Grou : qu'arrive-t-il avec les capteurs solaires sur les quais.

Pour l'instant, aucun changement ne sera porté aux règlements sur cet aspect.

Monsieur Michel Miller : nous avons acheminé une lettre à la ville voilà plus d'un an concernant la location des terrains de la ville sur lesquels nous avons des abris à bateaux, quand aurons-nous une réponse au renouvellement du bail.

Le conseiller Stephen Lloyd et le directeur général rédigeront une contre-offre qui suivra dans les prochains mois.

Monsieur Michel Miller : pourquoi nous ne payons pas de taxes sur ces abris à bateaux.

L'unité d'évaluation appartient à la Ville de Barkmere, la Ville ne perçoit pas de taxes sur les propriétés lui appartenant.

Monsieur Gilles Gareau : sur mon terrain que je viens d'acquérir, il y a un bâtiment, je me suis fait dire que je devais démolir ce dernier si je voulais construire sur ce terrain.

La notion des droits acquis est quelque peu complexe, concernant votre cas nous ne pouvons actuellement vous répondre.

Monsieur André Bellerose : pourquoi la ville n'a-t-elle pas un règlement de dérogation mineure.

Il y a 4 ans, nous avons tenu une consultation publique sur le sujet et suite à ces rencontres nous avons conclu que peu d'éléments à Barkmere nécessiteraient la mise en place d'un tel règlement.

Fin de la période de questions: 10h55.

4. Finances et Administration

4.1 Rapport du directeur général

Il présente son rapport pour le mois de septembre 2015:

Permis (2), certificats d'autorisation (4), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (22)
Mutation (0).

4.2 Résolution 2015-138 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :



Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
No.	Payee	Amount	Date	Explanation	
FFP-416	Revenu Canada	\$4 907,14	2015-10-15	Retenues à la source féd. juillet à septembre 2015	Federal payroll remittances July to September 2015
FFP-417	Revenu Quebec	\$10 076,21	2015-10-15	Retenues à la source prov. juillet à septembre 2015	Provincial payroll remittances July to September 2015
FFP-421	Hydro-Quebec	\$357,38	2015-10-20	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
FFP-422	Bell Mobilité	\$43,00	2015-10-20	Téléphones mobiles - employés	Mobile phones - employees
FFP-423		\$93,98	2015-10-21	Paie pour période finissant 2015-10-18	Pay for period ending 2015-10-18
FFP-424		\$187,97	2015-10-21	Paie pour période finissant 2015-10-18	Pay for period ending 2015-10-18
FFP-425		\$1 775,17	2015-10-21	Paie pour période finissant 2015-10-18	Pay for period ending 2015-10-18
FFP-426		\$1 378,43	2015-10-21	Paie pour période finissant 2015-10-18	Pay for period ending 2015-10-18
FFP-427	Mastercard	\$71,20	2015-11-04	Dépenses diverses	Miscellaneous expenses
FFP-429		\$229,11	2015-11-04	Paie pour période finissant 2015-11-01	Pay for period ending 2015-11-01
FFP-430		\$124,06	2015-11-04	Paie pour période finissant 2015-11-01	Pay for period ending 2015-11-01
FFP-431		\$1 378,43	2015-11-04	Paie pour période finissant 2015-11-01	Pay for period ending 2015-11-01
FFP-432		\$1 775,17	2015-11-04	Paie pour période finissant 2015-11-01	Pay for period ending 2015-11-01
FFP-428	Bell	\$152,28	2015-11-12	Téléphones hôtel de ville	Phone Town hall
		\$22 549,53		Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213
3934	Métériaux R. McLaughlin Inc.	\$76,80	2015-11-14	Outils	Tools
3935	Construction RG Miller inc.	\$5 070,40	2015-11-14	Barrage	Dam
3936	Croix-Rouge	\$150,00	2015-11-14	Cotisation annuelle	Annual fee
3937	Chantal Raymond	\$732,26	2015-11-14	Paye conseiller	Counselor pay
3938	Michael Jake Chadwick	\$732,26	2015-11-14	Paye conseiller	Counselor pay
3939	Marc Fredette	\$732,26	2015-11-14	Paye conseiller	Counselor pay
3940	Stephen Lloyd	\$732,26	2015-11-14	Paye conseiller	Counselor pay
3941	Bruce MacNab	\$732,26	2015-11-14	Paye conseiller	Counselor pay
3942	Timothy S. Kaili	\$732,26	2015-11-14	Paye conseiller	Counselor pay
3943	Luc Trepanier	\$2 196,78	2015-11-14	Paye maire	Mayor's pay
3944	Équipement Moore Ltée	\$879,56	2015-11-14	Location Hôtel de ville temporaire	Temporary rental of a Town Hall
3945	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	\$1 399,35	2015-11-14	Location de toilettes sèches	Restroom rental
3946	Steve Deschenes	\$273,12	2015-11-14	Compte de dépenses	Expense account
3947	Dave Williams Roy	\$403,08	2015-11-14	Compte de dépenses	Expense account
3948	Monique Bibeau	\$1 125,00	2015-11-14	Tenue de livre	Accounting
3949	Médias Transcontinental S.E.N.C.	\$434,60	2015-11-14	Avis public	Public notice
3950	FQM	\$1 021,59	2015-11-14	Cotisation annuelle	Annual fee
3951	Ultima Assurance	\$5 127,00	2015-11-14	Assurance	Insurance
3952	Tremblay Savoie Lapiere	\$3 503,87	2015-11-14	Frais d'avocat	Lawyer fees
3953	Imprimerie Léonard	\$61,39	2015-11-14	Papeterie	Stationery
3954	Parent - Labelle Architectes	\$7 973,52	2015-11-14	Planification nouvelle hôtel de ville	New City town hall planification
3955	Québec Municipal	\$160,96	2015-11-14	Cotisation annuelle	Annual fee
3956	Ministre des finances CEAEQ	\$428,27	2015-11-14	Test d'eau	Water test
3957	J.V. Maintenance	\$172,46	2015-11-14	Remisage du quai	Dock winter storage
3958	Municipalité d'Huberdeau	\$2 378,75	2015-11-14	Protection contre incendie	Fire protection
3959	Municipalité de Montcalm	\$9 115,22	2015-11-14	Protection contre incendie	Fire protection
3960	MRC des Laurentides	\$222,94	2015-11-14	Service de téléphonie	Phone service
3961	Municipalité du Canton Arundel	\$236,21	2015-11-14	Premiers répondants	First response
	TOTAL	\$69 353,96			

ADOPTÉE

4.3 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes générales et spéciales de la Ville de Barkmere pour l'année 2016

Le Conseiller Marc Fredette donne un avis de motion pour la présentation d'un projet de règlement visant à établir les taux de taxe générale et spéciales pour 2016. Ce règlement, avec le budget annuel de 2016, ainsi qu'un plan triennal d'immobilisation, sera présenté à une séance extraordinaire du Conseil portant sur le budget qui sera tenue le samedi 12 décembre 2015 à 10h00 au Centre communautaire de la Ville de Barkmere, Québec.

4.4 Résolution 2015-139 – Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) exige que les villes adoptent le calendrier des séances régulières de son conseil municipal pour l'année avant le début de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a décrété par le règlement numéro 42 que les séances régulières du Conseil municipal doivent se tenir le deuxième samedi de chaque mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloy, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere adopte le calendrier suivant pour les séances régulières du Conseil municipale pour l'année 2016. Ces séances se tiendront le samedi et débuteront à 10h00:

9 janvier 2016	9 juillet 2016
----------------	----------------



13 février 2016	13 août 2016
12 mars 2016	10 septembre 2016
9 avril 2016	8 octobre 2016
14 mai 2016	12 novembre 2016
11 juin 2016	10 décembre 2016

ET

QUE le présent calendrier soit distribué gratuitement dans la prochaine parution du bulletin municipal.

ADOPTÉE

4.5 Résolution 2015-140 – Déclaration des intérêts pécuniaires pour l'année 2016

CONSIDÉRANT l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c E-2.2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseillère Chantal Raymond, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil dépose la déclaration mise à jour de leur déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2015 tel qu'énoncé par le tableau ci-dessous;

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus – 2015

Luc Trépanier	Maire	10 octobre 2015
Marc Fredette	Conseiller 1	6 octobre 2015
Stephen Lloyd	Conseiller 2	9 octobre 2015
Chantal Raymond	Conseiller 3	6 octobre 2015
Timothy S. Kalil	Conseiller 4	6 octobre 2015
Bruce MacNab	Conseiller 5	10 novembre 2015
Jake Michael Chadwick	Conseiller 6	6 octobre 2015

ADOPTÉE

4.6 Résolution 2015-141 – Rapport du comité consultatif du chemin Duncan

CONSIDÉRANT QUE le comité s'est rencontré afin de déterminer le budget d'entretien du chemin Duncan pour l'année 2016, en vertu du règlement 212;

CONSIDÉRANT QUE le comité propose de prévoir la somme de 20 000,00 \$ au budget,



qui sera répartie sur une taxe spéciale imposée aux propriétés adjacentes au chemin Duncan ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ENTÉRINER le rapport du comité consultatif du chemin Duncan.

ADOPTÉE

4.7 Résolution 2015-142 – Adoption du Règlement 234 modifiant le Règlement 213

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 213 ne règlemente pas le montant minimal des investissements en immobilisations à être amorti;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire réviser le règlement numéro 213 afin de considérer un montant minimal associé aux biens corporels non financiers;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à une session régulière du Conseil le 10 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par la présente résolution l'amendement du règlement 213.

Proposé par : Marc Fredette

Appuyé par : Tim Kalil

Et résolu que :

Le Conseil municipal de la Ville de Barkmere décrète ce qui suit :

Article 1 : Dans les **DÉFINITIONS** du règlement 213 au descriptif de :

« Investissements en immobilisations » :

Insérer après les mots « Sont des investissements » le texte suivant :

« , supérieurs à 500 \$ avant les taxes applicables, »

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

4.8 Résolution 2015-143 – Conditions de travail du Directeur général

CONSIDÉRANT QUE le directeur général Steve Deschenes a été embauché le 5 mai 2015 selon les termes et conditions inscrits dans son contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à ce contrat une augmentation salariale, au terme des six premiers mois d'emploi si M. Deschenes démontrait un progrès acceptable dans la rencontre des exigences du poste;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent être satisfaits du rendement de M. Deschenes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil de la Ville de Barkmere modifie les conditions salariales du directeur général Steve Deschenes, selon les termes et conditions contenues au contrat de travail signé le 29 avril 2015.

ADOPTÉE



4.9 Résolution 2015-144 – Renouvellement assurance municipale (MMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a reçu par courriel, le 20 octobre 2015, le renouvellement de l'assurance municipale par la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à déboursier pour le renouvellement de l'assurance est de 5 127,00 \$, en accord avec le budget 2015 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à renouveler l'assurance municipale de la Ville de Barkmere avec la Mutuelle des municipalités du Québec et à effectuer le paiement de 5 127,00 \$.

ADOPTÉE

4.10 Résolution 2015-145 – Saisie des immeubles et vente par shérif

CONSIDÉRANT la résolution 2015-009;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu un jugement de la cour supérieur en faveur de la ville dans le dossier de recouvrement des taxes foncières et des frais inhérents pour les matricules : 2095-89-0803 et 2095-62-9810;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre nos démarches de recouvrement, nous devons procéder avec la saisie des immeubles suivi de leurs ventes par shérif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le directeur général soit autorisé à mandater la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust présente au dossier à procéder avec la saisie des immeubles et à la vente par shérif;

ET

QUE la Ville émette un chèque de 1 500\$ en dépôt des frais associés pour le shérif.

ADOPTÉE

4.11 Résolution 2015-146 – Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE le maire, Monsieur Luc Trépanier, a fait son rapport sur la situation financière de la Ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19, et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la loi et d'autoriser que le rapport soit publié dans la prochaine parution du bulletin municipal.

ADOPTÉE



5. Infrastructures

5.1 Résolution 2015-147 – Achat de conteneurs

Considérant que l'actuel contrat de collecte des matières résiduelles avec la MRC se termine le 31 décembre 2015 ;

Considérant que la MRC suite à un appel d'offres public a attribué un nouveau contrat de collecte des matières résiduelles qui débutera le 1 janvier 2016 ;

Considérant que la MRC a inscrit dans son document d'appel d'offres une obligation que l'entrepreneur fournisse des camions avec système de chargement avant pour les conteneurs ;

Considérant que la MRC par regroupement d'achat a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir les meilleurs prix possibles pour l'achat de conteneurs à chargement avant ;

Considérant qu'en vertu du nouveau contrat de collecte des matières résiduelles la Ville doit procéder à l'achat de conteneur à chargement avant puisqu'elle en fait l'usage ;

En conséquence, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere procède à l'achat de 10 conteneurs pour ces besoins opérationnels pour un montant n'excédant pas la somme de 14 387,10\$ plus taxes;

Que cette dépense soit payée à même les surplus non-affectés.

ADOPTÉE

5.2 Résolution 2015-148 – Abrogation de la résolution 2015-133

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu de la firme Équipe Laurence ingénieur au dossier pour la réfection du barrage du lac des Écorces, une nouvelle estimation des coûts à la baisse des travaux devant être réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel estimé réduit à moins de 25 000\$ les coûts de certains de ses travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la résolution 2015-133 soit abrogée.

ADOPTÉE

5.3 Résolution 2015-149 – Engagement de Gilbert Miller & Fils pour les travaux au barrage

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere est propriétaire du barrage du Lac des Écorces et qu'en conséquence, elle doit entretenir et assurer la pérennité du barrage en conformité de la *Loi sur la sécurité des barrages* (R.L.R.Q. c. S-3.1.01) et la *Loi sur le régime des eaux* (R.L.R.Q. c. R-13);

CONSIDÉRANT QUE le barrage nécessite des travaux de réhabilitation urgents;

CONSIDÉRANT les résolutions 2015-107 et 2015-110;



CONSIDÉRANT la réception des plans et devis et de l'estimation pour la réfection du barrage préparé par la firme Équipe Laurence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Barkmere donne l'autorisation de transiger avec la firme Gilbert P. Miller et Fils, pour la location de pelles mécaniques aux taux horaires de 125\$ et 130\$/heure, l'embauche de main d'œuvre avec carte de compétence de la commission de la construction du Québec (CCQ) au taux horaires de 55\$/heure ainsi que l'achat de matériel granulaire à 35\$ la tonne métrique incluant transport. Plus les taxes applicables.

ET

QUE le montant maximal soit de 20 925 \$ + taxes, selon l'estimé de la firme Équipe Laurence.

ADOPTÉE

6. Urbanisme

6.1 Résolution 2015-150 – Dispense de lecture du règlement 230

CONSIDÉRANT QUE l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 230 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 230 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 230.

ADOPTÉE

6.2 Résolution 2015-151 – Adoption du règlement 230 modifiant le règlement de zonage 201

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 201 est en vigueur depuis le 7 décembre 2009 date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement modifie certaines normes afin d'assurer une meilleure intégration des nouvelles constructions dans leur milieu d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réduire les incidences des bâtiments principaux sur le milieu naturel ;

CONSIDÉRANT QUE la présente modification a pour but de compléter et de clarifier les normes déjà existantes;



CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 8 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 12 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE les nouvelles superficies d'implantation minimale et maximale contenue dans les grilles de spécifications de l'annexe « 2 » soit retiré du règlement 230 et remplacé par celle qui prévalaient avant le 8 août 2015;

ET

D'ADOPTER le règlement 230 modifiant le Règlement de zonage 201.

ADOPTÉE

6.3 Résolution 2015-152 – Octroi d'un contrat pour services professionnels à la firme Apur

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2015 visant à présenter un règlement pour réviser les normes relatives aux quais et aux abris à bateaux;

CONSIDÉRANT les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19)* et le *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels*;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Apur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal accorde un contrat à la firme Apur pour réviser ses règlements d'urbanisme pour un montant maximal de 7 040,00 \$, plus les frais de déplacement et les taxes applicables.

ADOPTÉE

7. Services publics

7.1 Résolution 2015-153 – Contrat de déneigement 2015-2016 pour le Village et le chemin des Jésuites

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le contrat de déneigement et sablage pour la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de Jenko Mini Excavation pour le contrat de déneigement et sablage du Village et du chemin des Jésuites pour la saison 2015-2016 est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Raymond, secondé par Jake Chadwick, et résolu à l'unanimité des membres présents :



QUE le contrat de déneigement soit accordé à Jenko Mini Excavation pour la saison 2015-2016;

QUE le contrat inclut les termes et conditions suivants:

A) Enlèvement de la neige et sablage pour:

- Ch. des Jésuites;
- Aires de service du Centre communautaire et de l'Hôtel de Ville;

B) Présentation par l'entrepreneur d'une preuve d'assurance de responsabilité civile.

QUE le montant du contrat soit de 2 700,00 \$ plus les taxes applicables, et payé en 2 versements: le 15 janvier 2016 et le 9 mai 2016;

ET

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer un contrat pour le déneigement qui respecte les termes et condition de la présente résolution et de la description des travaux soumise pour obtenir les soumissions des entrepreneurs.

ADOPTÉE

7.2 Résolution 2015-153 – Contrat de déneigement 2015-2016 pour le chemin Duncan

CONSIDÉRANT le Règlement 212 créant une réserve financière pour les dépenses d'entretien du chemin Duncan;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le contrat de déneigement et sablage pour la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de *Gilbert Miller et Fils Ltée* pour le contrat de déneigement et sablage du chemin Duncan pour la saison 2015-2016 est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat de déneigement du chemin Duncan soit accordé à *Gilbert Miller et fils Ltée* pour la saison 2015-2016;

QUE le contrat inclut les termes et conditions suivants:

A) Enlèvement de la neige et sablage pour le chemin Duncan Est, Ouest et Nord;

B) Présentation par l'entrepreneur d'une preuve d'assurance de responsabilité civile.

QUE le montant du contrat soit de 6 250,00 \$ plus taxes, et payé en deux (2) versements: le 15 janvier 2016 et le 9 mai 2016;

ET

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer un contrat pour le déneigement qui respecte les termes et condition de la présente résolution et de la description des travaux soumise pour obtenir les soumissions des entrepreneurs.

ADOPTÉE



8. M.R.C. et affaires gouvernementales

8.1 Rapport du Maire

Le dernier conseil des Maires a duré 8 minutes. Le point important pour Barkmere est celui traitant du nouveau partage des coûts associés à la collecte des poubelles et du recyclage entre les 6 municipalités desservies par le nouveau contrat avec RC Miller. Ce qui fut décidé pour 2016 est un partage attribuable à 50/50 entre les coûts de collectes et du tonnage. Il sera important de réduire le nombre de collectes de conteneurs, car la nouvelle répartition des coûts, combinée à l'augmentation du contrat, fera grimper les coûts de transports et de collecte en flèche pour Barkmere.

La RIDR, cette dernière a réduit son budget d'opération de 1.8%. Par contre nous payerons plus à Barkmere car les redevances d'enfouissement du gouvernement du Québec augmentent beaucoup et la RIDR a modifié la formule de répartition des éco-centres, selon le tonnage et la population incluant les villégiateurs, qui comptent pour des résidents à temps plein ! Il sera très important d'accroître le volume du recyclage à Barkmere pour des raisons environnementales mais aussi pour diminuer nos coûts d'enfouissement.

9. Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 12 décembre 2015, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

9.1 Résolution 2015-155 - Levée de la séance

Il est 11h50

Il est proposé par Chantal Raymond, secondé par Bruce McNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général
et secrétaire-trésorier.

Permis et Certificats d'Autorisation pour Octobre 2015 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Description
	Année	Catégorie	Numéro			
27-oct-15	2015	C	22	Installation Septique	4360	Construction d'une nouvelle installation septique
23-oct-15	2015	C	25	Rénovation	2420	Réfection de la toiture existante en bardeau d'asphalte, nouvelle porte d'entrée avant et arrière, nouveau revêtement extérieur

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Description
	Année	Catégorie	Numéro			
15-oct-15	2015	CA	56	Abattage d'arbres	2077	Abattage de deux (2) arbres causant des dommages à la propriété
20-oct-15	2015	CA	57	Abattage d'arbres	2360	Abattage de deux (4) arbres mort et un (1) arbre dangereux pour la propriété
15-oct-15	2015	CA	58	Abattage d'arbres	5998	Abattage de treize (13) arbres mort
22-oct-15	2015	CA	59	Abattage d'arbres	0117	Abattage d'un (1) arbre mort

VIDANGES SEPTIQUE - OCTOBRE 2015

Date de réception	LDE	Date de la vidange	Compagnie ayant procédé à la vidange de l'installation septique
15-oct-15	0108	2015-09-11	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
15-oct-15	0111-3	2015-09-24	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
15-oct-15	0114-4	2015-09-29	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
15-oct-15	0133	2015-09-01	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
15-oct-15	0148	2015-09-01	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
15-oct-15	0173	2015-09-01	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
15-oct-15	0175	2015-07-28	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
15-oct-15	0117	2015-09-11	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
15-oct-15	0105	2015-09-11	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
15-oct-15	0107	2015-09-15	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
15-oct-15	0166	2015-10-11	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
22-oct-15	5798	2015-07-28	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
22-oct-15	6290	2015-07-28	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
22-oct-15	6710	2015-09-25	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
09-nov-15	2740	2015-11-02	Construction RG Miller Inc.
10-nov-15	0122	2015-10-13	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
10-nov-15	0182	2015-10-16	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
10-nov-15	0242	2015-10-16	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
10-nov-15	2300	2015-10-16	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
10-nov-15	2386	2015-10-06	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
10-nov-15	6400	2015-10-06	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
10-nov-15	6626	2015-10-20	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant